

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 77

Voyages scolaires : année scolaire 2011-2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que des projets de voyages scolaires éducatifs sont présentés chaque année par les écoles de la Commune.

Ces projets sont financés à concurrence de la moitié par la Commune, l'autre moitié étant à la charge des familles, sauf ressources complémentaires éventuelles, ces dernières devant permettre en priorité, la diminution de la participation des familles les plus modestes.

Pour l'année scolaire 2011-2012, la Commission Départementale chargée des voyages scolaires, réunie à l'Inspection Académique, le 16 décembre 2011, a retenu les dossiers dont le montant de la part Ville est individualisé conformément à la liste ci-annexée.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012, Chap. 65, Art. 6574, Fonction 255.

IL EST DEMANDE au CONSEIL MUNICIPAL :

d'individualiser les aides mentionnées conformément au tableau ci-annexé, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2011-2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Paul DIGIACOMI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
VU la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
VU la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 22 mars 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

d'individualiser les aides mentionnées conformément au tableau ci-dessous, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2011-2012.

VOYAGES SCOLAIRES 2011- 2012

ECOLES	DESTINATION	DATES	MONTANT TOTAL	PART VILLE
Sampiero Elémentaire 1 CP-CE1 / 14 élèves	Olmi Cappella	3 au 6 avril 2012	3974 €	2500 €

Loretto Élémentaire 1 CE1/ 25 élèves	Sartène	14 au 16 mai 2012	3618 €	1250 €
TOTAL			7592 €	3750 €

DIT

que les crédits sont inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 255 du Budget de l'exercice 2012

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBÉRÉ À AJACCIO les, jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE
Simon Renucci
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012_77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012